

LA CHAUSSEE,

MON VILLAGE

N°62

Décembre 2024



Bulletin d'informations municipales et de la vie associative

SOMMAIRE

Le mot du maire	3
Informations Municipales	4 - 5
Animation	6 - 7
Etat civil	7
APE (Association des Parents d'Elèves)	8 - 9
Ecole	10 à 12
AFR (Association Familles Rurales)	13 à 15
FCC (Football Club Chausséen)	16
UNC (Union Nationale des Combattants)	17
CCS (Centre Culturel et Sportif)	18
Centre de secours de La Chaussée sur Marne	18
L'amicale des Sapeurs-Pompiers Chausséens	19
Association La Chaussée sur Marne, Histoire et Patrimoine	20 - 21
Adresses Utiles	22
Bien Vivre Ensemble	23
Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal	24 à 30

Si vous souhaitez paraître dans les prochaines éditions, rapprochez-vous de la Mairie

Mot du Maire



Après les élections européennes, puis législatives anticipées, notre pays se retrouve divisé. Le déficit récurant des comptes publics va impacter financièrement les communes par une baisse des dotations et des subventions. Nous n'allons pas augmenter les impôts fonciers. Pour les dépenses, nous les contrôlons et nous avançons avec prudence, selon les moyens à notre disposition.

Nous avons enfin pu achever la réfection de la Rue du Colonel Caillot. Ce chantier d'envergure, comprenait, les réseaux (eau potable, assainissement pluvial, électricité, éclairage public, feux tricolores, trottoirs) pour un montant global de 500 000€ H.T. Grâce aux subventions obtenues, il faut déduire notamment, 76 500€ du département, 78 000€ de DETR de l'état, le remboursement du SMVU pour l'eau de 32 000€ et 43 500€ de l'agence de l'eau Seine Normandie. Le reste à charge de la commune s'élève à 270000€ financé, grâce à nos économies réalisées sur les frais de fonctionnement, par nos fonds propres, sans emprunt afin de ne pas alourdir la dette.

La place de la mairie a retrouvé sa noblesse et la mise en valeur de notre beau bâtiment communal. Des réparations de la toiture vont être réalisées, accompagnées du rafraîchissement de l'entrée et de la salle du haut afin de pouvoir à nouveau accueillir le public.

En 2025, nous avons la volonté de rénover deux routes communales en très mauvais état. Cela concerne une portion du Chemin de la Côte Huart et le Chemin du fusil.

Nous avons acquis la maison, mise en vente par la V N F (après avoir négocié le prix de vente de manière plus avantageuse pour la commune) car, il était essentiel de conserver le passage permettant l'accès au port et au fossé recueillant les eaux pluviales de la rue d'El Biar afin d'en assurer son entretien régulier. Nous prévoyons de diviser la propriété : nous conserverons le terrain nécessaire et revendrons le reste.

La commune et en particulier le maire, responsables de la sécurité publique, ont engagé la procédure complexe de mise en péril d'un bâtiment, laissé à l'abandon depuis un incendie survenu en juillet 2006 et devenu très dangereux pour les usagers car situé en bordure d'une route très fréquentée. Concernant sa démolition, nous attendons actuellement une décision de justice, les gérants de la SCI, ayant fait appel du jugement rendu en première instance.

Je souhaite partager avec vous une information importante concernant l'état de l'église de COULMIER. En effet, lors d'une visite effectuée en compagnie de Mr Gérard BERTRAND, président de L'association HISTOIRE et PATRIMOINE, Mr Jean-François DUGOIS, premier adjoint, Mr GISSINGER, architecte du patrimoine, Mme WILAIN, architecte de la DRAC et moi-même, le 03 décembre 2024, nous avons constaté une aggravation significative des dégâts au cours de l'année écoulée. Face à cette situation, Il nous est vivement recommandé de prendre des mesures urgentes de conservation et de consolidation, nécessaires à la sauvegarde de l'édifice. Mr GISSINGER va nous fournir des devis d'entreprises pour réaliser des travaux conservatoires. Par ailleurs, nous devons aussi délibérer en janvier afin d'approuver et d'accepter le plan prévisionnel de financement pour la mission phase 2 de l'A.M.O et diagnostic de l'architecte. Nous prévoyons de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, du département, de la région et de notre association qui nous a toujours apporté son soutien et je tiens à remercier chaleureusement tous les généreux donateurs.

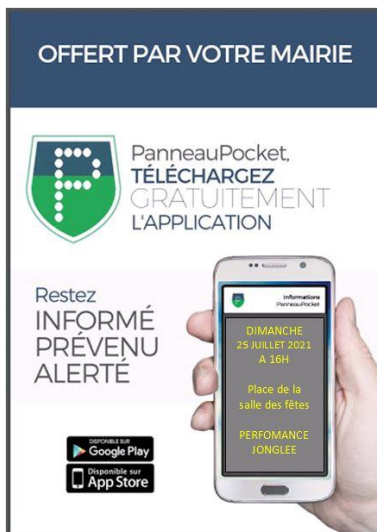
Je remercie les Présidentes et les Présidents des associations communales, leurs membres bénévoles (Familles Rurales, Parents d'élèves, Foot Chausséen, centre culturel et sportif, anciens combattants, chasse, pêche). Je n'oublie pas toute l'équipe enseignante de l'école ainsi que Mme TALVA notre bibliothécaire dévouée et bénévole.

Merci aux Pompiers pour leur engagement, leur courage et leur participation active à nos manifestations commémoratives et festives.

Je remercie les adjoints et le conseil municipal pour leur soutien et leur aide en faveur du bien commun. Ils se joignent à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adresser leurs meilleurs vœux pour l'année 2025.

André CASTAGNA

Informations Municipales



La Mairie

Lundi de 8h30 à 10h30
Mercredi de 10h30 à 12h00
Vendredi de 16h30 à 18h00

Téléphone : 03.26.72.94.87

Mail : lachausseesurmarne@wanadoo.fr

L'Agence Postale Communale

Lundi et Mardi de 10h30 à 12h30
Jeudi et Vendredi de 13h45 à 16h15

Téléphone : 03.26.72.37.72

Réclamations : 3631

Collecte des déchets

Le lundi matin pour le tri sélectif (sacs jaunes)
Le mercredi matin pour les ordures ménagères

Les poubelles doivent être sorties la veille du ramassage
Les sacs jaunes sont à récupérer en Mairie

Accès aux déchetteries

Vitry-le-François

Carte à demander à la mairie

Horaires

Semaine 10h-12h et 14h-18h
Samedi 9h30-12h et 13h30-18h

Pogny

Formulaire d'inscription à demander à la mairie

Horaires

Mardi 9h-12h et 14h-18h
Vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h30

Horaires d'ouverture du City

Du Lundi au Samedi
10h00 - 12h00
14h00 - 19h00

Le Dimanche
10h00 - 12h00
14h00 - 18h00

PS : Merci de respecter le voisinage

Horaires de dépôt des déchets verres et papiers

Jours ouvrables
08h30 - 12h00
14h00 - 19h30

Samedis
09h00 - 12h00
14h30 - 19h00

Dimanches et jours fériés
10h00 - 12h00

PS : Merci de respecter le voisinage et le tri

La Bibliothèque

Dates d'ouverture de la bibliothèque 2025



<u>Mercredi de 14H à 15H30</u>	<u>Vendredi de 16H à 17H30</u>
8 Janvier	10 Janvier
22 Janvier	24 Janvier
5 Février	7 Février
19 Février	21 Février
5 Mars	7 Mars
19 Mars	21 Mars
2 Avril	4 Avril
16 Avril	18 Avril
30 Avril	2 Mai
14 Mai	16 Mai
28 Mai	30 Mai
11 Juin	13 juin
25 Juin	27 Juin
9 Juillet	11 Juillet
23 Juillet	25 Juillet
6 Août	8 Août
20 Août	22 Août
3 Septembre	5 Septembre
17 Septembre	19 Septembre
1 Octobre	3 Octobre
15 Octobre	17 Octobre
29 Octobre	31 Octobre
12 Novembre	14 Novembre
26 Novembre	28 Novembre
10 Décembre	12 Décembre



Assistante Maternelle



- Mme Audrey BONNAIRE 03 26 72 82 74
- Mme Elodie GACQUERRE 06 45 13 81 81
- Mme Gwendoline MARY 06 48 08 17 08
- Mme Sylvie VAN DEL BIL 03 26 72 96 77
- Mme G. DARGENTOLLE 06 67 07 49 33

Animations

Récapitulatif des animations proposées par la municipalité et les associations

Ces moments festifs ont encore rassemblé un grand nombre de participants, devenant de véritables occasions de partage et d'échange. Ils permettent de renforcer les liens et jouent un rôle essentiel dans la dynamique de notre village.

Théâtre



Pour la 3ème année consécutive, la municipalité en collaboration avec le CCS, a organisé la venue des Sarrybiens pour partager leurs deux nouvelles pièces permettant aux personnes présentes de passer une excellente soirée, riche en rires, grâce aux talents des acteurs.

Nous sommes heureux de vous annoncer que ce rendez-vous est désormais annuel, et nous espérons vous retrouver à nouveau nombreux l'année prochaine.

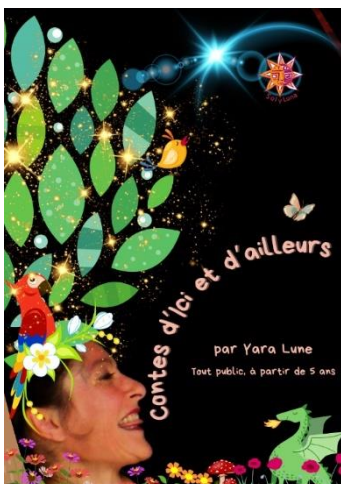
Méchoui

La municipalité a apporté son aide au club de foot pour l'organisation d'un méchoui, qui a attiré de nombreux participants, comme à l'accoutumée. Cette journée a été une belle occasion de se retrouver et de passer un agréable moment. La mairie tient à remercier chaleureusement Didier, Franck et Fabien pour leur investissement et les heures consacrées à régaler les convives, ainsi que tous les bénévoles qui ont contribué au succès de l'événement.



Fête patronale

La municipalité a organisé le premier week-end de Septembre la fête patronale avec la participation des forains qui ont proposés leurs attractions : auto tamponneuses, manège pour enfants, pêche à la ligne et bien d'autres encore. Samedi après-midi, Yara de l'association Sol y Luna a enchanté les enfants avec ses contes d'ici et d'ailleurs et Dimanche, le moment fort de cette fête a été le spectacle d'une heure trente « La Fernande » qui a suscité de nombreux fous rires parmi les spectateurs et de longs applaudissements pour la performance de leurs talents.



Repas des aînés



La municipalité a organisé le dimanche 01 Décembre 2024 le repas annuel des aînés au Clos de Mutigny. Cette journée particulièrement agréable a permis de réunir près de 80 personnes ravies de se retrouver comme les années précédentes autour de plats délicieux. Les participants ont fortement apprécié ce moment convivial, chaleureux et gourmand. La Mairie remercie Mr et Mme Theret propriétaire de l'établissement.

Déco

Cette année encore la municipalité vient d'installer place de la salle des fêtes deux sapins de Noël que les enfants et les grands peuvent librement décorer, des personnages et bien sur la traditionnelle boîte à lettre du père Noël pour déposer la liste des cadeaux tant espérés. Le père Noël répondra à chacun des enfants bien entendu alors, n'oubliez pas de mettre votre adresse sur l'enveloppe. Nouveauté cette année, la municipalité a réalisé une petite décoration de Noël éclairée le soir de 17h30 à 22h30, sur la place de la mairie. Venez la voir.

*Chausséennes, Chausséens, vos idées d'animations sont les bienvenues.
N'hésitez pas à en faire part à la Mairie*

ETAT CIVIL

Bienvènuè à :

Olyanna RODRIGUES, née le 19/12/2023
Emy FOUILLET, née le 18/01/2024
Zélie MAUCOLOTT-CHAMARAC, née le 20/02/2024
Adèle MARQUANT, née le 26/02/2024
Alois DELHAYE, né le 13/03/2024
Mylan LEMERY, né le 21/04/2024
Noa DUDUIT-BOIN, né le 26/04/2024
Zély FREROT, née le 22/05/2024
Cloé MALLIER, née le 07/10/2024
Meadow LINSALE, née le 15/10/2024

Vœux de bonhèur à :

Julie HAVET et Sébastien PFUND, le 07/05/2024

Condoléances aux familles de :

Mme Alexandra LACHAUSSEE, le 26/12/2023
Mme Suzanne VAUTHIER, le 12/03/2024
Mr William PERRIN, le 30/04/2024
Mme Huguette HESBERICK, le 28/08/2024
Mme Marie BIAVA, le 05/10/2024

Les familles mentionnées dans cette liste ont donné leurs accords.

Association des Parents d'Élèves
du groupement scolaire d'Ablancourt - Aulnay l'Étoile - La Chaussée sur Marne

Comme vous le savez peut-être déjà, l'APE a pour but d'organiser et d'animer des activités périscolaires destinées à soutenir l'action éducative des professeurs des écoles, sans se substituer au rôle pédagogique de ceux-ci et à promouvoir l'éveil de l'enfant.

Les bénéfices des différentes actions servent à aider la coopérative scolaire à financer les voyages scolaires. L'APE finance également entièrement la journée de Noël : la venue du Père Noël, le spectacle, le goûter en fin d'après-midi et les livres offerts par le Père Noël ; ainsi que les stylos remis aux élèves de CM2 en fin d'année.



C'est avec joie, le 9 février 2024, que les enfants ont défilé déguisés dans les rues du village, suivant un magnifique bonhomme carnaval dans son bateau de pirate fait par les parents de l'APE, avant de venir s'amuser et se restaurer en famille lors du Carnaval.

La kermesse de fin d'année a été organisée par les membres de l'APE, aidés des enseignants. Malgré la pluie qui s'est invitée au moment du spectacle, ce fût une belle festivité, très appréciée des enfants. Nous avons profité de cette occasion pour remettre les stylos quatre couleurs et criterium aux CM2 en leur souhaitant une belle continuation au collège.

Le 26 septembre 2024, a eu lieu l'assemblée générale de l'association. Nous avons perdu deux familles actives au sein de l'APE cette année, leur enfant partant au collège. La famille Quesne/Mouquet et la famille Cambien, dont Mélanie la maman était trésorière. Après un vote, ont été élu : Mlle Cindy De Coster présidente, M Nicolas Kunysz vice-président, Mlle Stacy Godbillot trésorière, et Mme Méline Giboni secrétaire. Merci à eux de permettre à l'APE d'exister encore cette année. Mais il faut noter que l'année prochaine, l'APE perd encore deux familles, dont Mme Ludmilla Bouhault, membre active depuis 10 ans, ainsi que Mlle Cindy De Coster, membre également depuis 10 ans et actuellement présidente de l'association.



**L'avenir de l'APE est en péril s'il n'y a pas de successeur,
et cela au détriment du bonheur des enfants.**



Le 19 et 20 octobre ont été deux journées bien chargées une fois encore. Le 19 a eu lieu la traditionnelle boum d'Halloween où une cinquantaine d'enfants se sont bien amusés, et le 20 nous accueillons 15 exposants pour la désormais traditionnelle "Journée Shopping".

Le 10 novembre, nous avons proposé une Bourse aux jouets et à la puériculture, qui fût également un succès.

Ce lundi 16 décembre, le Père Noël a passé la matinée à l'école, la hotte remplie de livres pour tous les enfants. L'après-midi, un spectacle présenté par « A tes souhaits production » a eu lieu à la salle des fêtes pour les enfants de l'école, et l'APE a invité la micro-crèche Les CHOCos'diles à profiter de ce spectacle. A leur retour à l'école, un goûter a été offert à chaque enfant.



Nous remercions toutes les personnes qui de près ou de loin, physiquement ou financièrement, soutiennent l'association et ses projets. Merci à Messieurs les maires des trois Communes et leurs conseillers, les pompiers de la caserne de La Chaussée, mais également merci aux institutrices avec qui nous collaborons presque quotidiennement.

Toute l'équipe de l'APE se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025. Que cette nouvelle année nous permette de continuer nos actions pour offrir le meilleur à nos enfants. L'APE est un créateur de souvenirs pour nos enfants, voilà notre seule motivation.

Cindy De Coster

Présidente APE & toute l'équipe de l'APE.

L'ÉCOLE DEHORS

Cette année, la classe de CM1-CM2 de Mme Bret s'est lancée dans une aventure originale : l'école dehors !



Mais qu'est-ce donc ?

L'école dehors est un dispositif pédagogique reconnu et encouragé par l'éducation nationale. Il s'agit de délocaliser l'école à l'extérieur dans un lieu plus ou moins proche : on peut le faire dans la cour de l'école mais c'est encore mieux dans un espace naturel ou plus sauvage. La classe de Mme Bret se rend derrière le terrain de football mais aussi au « clos des ânes » prêté par Mme Chemin. Les sorties sont régulières : une après-midi tous les 15 jours, toute l'année et par tous les temps (même s'il arrive qu'on écourte).



Pourquoi ?

Les études scientifiques montrent des bienfaits sur la santé et sur les capacités de concentration à long terme, on s'éloigne de la technologie et des écrans, l'immersion dans la nature engendre du bien-être. Cela peut permettre de nouvelles opportunités d'apprentissage.



Qu'y fait-on ?

A l'école dehors, on travaille mais autrement. On développe des compétences transversales et psychosociales ainsi qu'en EDD (éducation au développement durable) et les élèves découvrent leur environnement proche.

Ce sont les mêmes compétences qu'en classe mais avec d'autres activités construites et réfléchies. Cela peut permettre de mettre en pratique (par exemple en mathématiques avec des mesures). On profite de l'espace, les élèves peuvent bouger et faire du bruit sans déranger. De nombreux exercices sont effectués en y mêlant des activités physiques et sportives (APQ). On peut travailler sur tous les supports : avec les éléments naturels, des étiquettes, des ardoises mais aussi feuille et crayon, comme en classe.

Enfin, on laisse toujours un temps de « jeu libre » qui est un moment propice à l'éveil et à la découverte de la nature autour, ce qui permet de faire du lien avec le programme de sciences.



Les élèves en parlent :

« Je trouve qu'école dehors, c'est bien car on apprend des choses de différentes manières, on sort de la classe pour sortir un peu du quotidien et des écrans. Je trouve aussi qu'on peut faire d'autres activités qu'on ne pourrait pas faire en classe. » Gaëtane

« J'aime l'école dehors. On pourra refaire ça vendredi prochain ? » Layannah

Et les parents aussi :

« Proverbe Norvégien : il n'y a pas de mauvais temps il n'y a que des mauvais vêtements ! »

« Sortir par tous les temps est un bon point, ils ne retiennent pas la météo mais ce qu'ils ont appris »

« Je trouve que c'est une très belle idée l'école dehors. Cela permet aux enfants d'apprendre autrement tout en explorant la nature. Merci pour eux ! »



L'ÉCOLE

CARTES POSTALES

Nous sommes la classe d'Elisabeth en CE₁/CE₂ à La Chaussée sur Marne.

Nous avons un projet de classe qui consiste à envoyer des cartes postales à des écoles dans tous les départements de France.

Nous leur présentons des spécialités de la Marne comme le champagne ou le biscuit rose de Reims, nous leur parlons des visites que l'on peut faire et des épisodes de l'histoire de notre département.

Eux nous envoient aussi des cartes que nous lisons. Quand nous recevons une carte, nous grattons sur une carte de France le département qui nous l'a envoyée. Nous en avons déjà reçu 19 !



Nous sommes très contents de recevoir des cartes !

De plus, depuis début décembre, nous recevons des cartes d'un lutin farceur qui était venu dans notre classe de GS. Ses cartes viennent de différents pays, nous apprenons plein de choses :



L'Association FAMILLES RURALES, c'est l'affaire de TOUS

Le nouveau bureau est constitué de :

Présidente : JULIE BELY (07 57 49 21 66)

Vice-président : MICKAEL GIBONI

Trésorière : BAPTISTE QUESNE

Secrétaire : BRIGITTE ROBIN

L'association familles rurales La Chaussée Aulnay Ablancourt est à destination de toutes les familles Adultes et enfants.

Le centre de loisir : (inscription auprès de Me Didier Lisa : 07/67/42/65/12)

Ouvert pour les enfants de 3 ans à 12 ans de 7h30 à 18h00 tous les mercredis, chaque première semaine des vacances scolaires, le mois de Juillet et la dernière semaine d'Août.

Cet été nous sommes sortis à Zigzag le parc Argonne et découverte, l'accrobranche à Giffaumont. 10 adolescents de 10 à 14 ans sont partis en séjour au lac du der à Eclaron et ont effectués différentes activités (pédalo accrobranche baignade...)

Tous au long de l'année Virginie et Lisa s'occupe des enfants avec diverses activités et jeux



Club joie de vivre :



Tous les lundis de 13h30 à 18h00 à la salle des fêtes de la commune.

Pendant toute l'après-midi les joueurs de cartes, scrabble ou différents jeux de sociétés se retrouvent pour passer un moment agréable et partager un goûter.

Le Yoga :(Responsable Me poulain)

Tous les jeudis de 13h30 à 16h00 à la salle des fêtes de la commune Me Dubest dispense des cours de yoga et relaxation adaptés



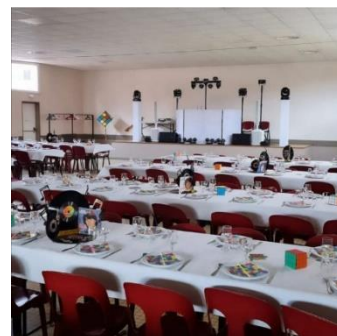
Body karaté :



Tous les lundis de 19h00 à 20h15 à la salle des fêtes de la commune Isabelle dispenses des cours. Le concept alliant des mouvements d'arts martiaux essentiellement de karaté, à un rythme cardio, le tout en musique et la bonne ambiance.

Bal année 80/90 :

Le 24 février 2024, 155 personnes se sont de nouveau déhanchées sur les tubes des années 80/90 après avoir mangé notre traditionnelle tartiflette. Comme chaque année ce fut une très belle soirée, **rendez-vous le 08 Février 2025.**



Brocante :



Le 7 Avril 2024 sous le soleil 71 exposants soit 116 emplacements ont vendu divers objets dans les rues de notre village.

Tous les bénévoles ont répondu présents pour tenir la buvette et accueillir nos visiteurs.

La date du **6 Avril 2025** a été retenue pour la prochaine brocante.

Loto :

Le 17 novembre 2024 nous avons fait salle comble plus une chaise ou un banc de libre. Pendant plus de deux heures les joueurs avaient les yeux rivés sur le boulier en espérant remporter le gros lot (bon d'achat de 450 Euros). Mais une gagnante a éteint tous leurs espoirs. On vous donne rendez-vous l'année prochaine.



Nous remercions la commune de La Chaussée sur Marne pour leur subvention et le prêt de la salle des fêtes.

Toutes ces actions contribuent à la convivialité entre les habitants de nos communes.

***Toute proposition de nouvelle activité sera la bienvenue
Petit rappel, l'association est toujours en quête de bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter...***

MICRO-CRECHE « Les cHOCos'diles »

La micro-crèche, les cHOCos'diles, Familles Rurales de La Chaussée Aulnay Ablancourt accueille toujours des enfants de tous les villages même si une priorité est donnée aux enfants dont les parents ou grands-parents habitent ou travaillent dans une des trois communes.

Pour le début d'année 2025, il reste quelques places pour des petits qui viennent quelques jours par mois par exemple pour que les parents se libèrent et puissent avoir des activités sans bébé !

Les enfants en âges de rentrer à l'école participent à l'atelier passerelle organisé par la directrice du groupe scolaire pour permettre une rentrée toute en douceur.

Les professionnels auprès des enfants, Caroline, Méline, Victoria, Ludivine et Margaux sont toujours pleines d'ingéniosités pour faire diverses activités suivant les thèmes choisis. Elles sont au minimum trois auprès des petits de neuf heures à dix-sept heures, cela permet un accueil de qualité et de bien être pour tous. Des stagiaires sont présents suivant le besoin des écoles pour former les professionnels de demain de la petite enfance.

Les pros encadrent douze et même jusqu'à quatorze enfants du lundi au vendredi. Des intervenants extérieurs rendent visite aux bambins ; un petit chien pour la médiation animal avec son maître, les personnes âgées de maisons de retraite pour des échanges intergénérationnelles et des assistantes maternelles viennent faire des activités collectives au sein de la structure.

Le projet de la communication gestuelle pour les petits est toujours très présent au cours de la journée des enfants et toutes les salariées sont formées pour rendre l'objectif efficace.

Toutes l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une année 2025 pleine de bonheur.



FCC - FOOTBALL CLUB CHAUSSEEN



Pour la saison 2024-2025, le club compte 50 licenciés enfants de 5 à 11 ans, ce qui nous permet de faire 4 équipes (U7 - U9 - U11 et U12), toujours en entente avec le Club de Lisse/St Amand. Les enfants sont entraînés par des parents bénévoles, un grand MERCI à eux.



Les entraîneurs se donnent à fond afin que les joueurs s'épanouissent sur le terrain et qu'ils se respectent entre eux.

Notre deuxième concours de pétanque programmé le 22 juin 2024 a malheureusement été annulé à cause du mauvais temps.

Avec l'aide du conseil municipal, nous avons organisé un méchoui le 14 juillet 2024. 139 personnes se sont rassemblées sur la place de la salle des fêtes afin de déguster un merveilleux repas, un grand MERCI aux cuistots Didier, Fabien et Franck. Ce fut une excellente journée avec le soleil, le tout dans la joie et la bonne humeur. Nous remercions toutes les personnes présentes pour l'installation des tentes. Nous avons eu l'honneur d'avoir une représentation du groupe de BODY KARATE de la Chaussée, ainsi que le groupe Johari Window pour animer cette journée.



Pour fêter la fin d'année 2024, le club a offert un après-midi à la CITE DES GLACES à tous les licenciés. C'est dans la bonne ambiance que les enfants, les parents et les bénévoles se sont retrouvés.

Nous remercions -les bénévoles qui font vivre le club ainsi que nos sponsors
-les Chausséennes et les Chausséens lors du passage de nos joueurs pour la vente des calendriers

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par mail à chauseen.fc@marne.lgef.fr ou à venir aux entraînements le mercredi de 18h à 19h30.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne année 2025



Fédération Union Nationale des Combattants
Reconnue d'utilité publique par Décret du 20 mai 1920
Nouvelles Générations – Opérations Extérieures
Groupe de la MARNE
Des plaines et monts de Champagne à la forêt d'Argonne

L'association locale de l'Union Nationale des Combattants (UNC) tient à remercier la municipalité pour le fleurissement du monument aux morts ainsi que pour la subvention annuelle qui lui est accordée.

Sont également remerciés, la population et les enfants des écoles pour leur présence aux commémorations. Cette participation assure l'indispensable continuité du lien intergénérationnel, garantie de préservation de notre mémoire collective.

« Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre. »

Winston Churchill



**CONNAISSEZ-VOUS L'UNION NATIONALE DES
COMBATTANTS ?**



Fondée au lendemain de la Première Guerre mondiale, elle a pour but de :

- **Rassembler** les hommes et les femmes qui ont porté l'uniforme pour la défense de la France pendant les conflits ou au titre du service national, les veuves d'anciens combattants et les veuves et orphelins de guerre,
- **Maintenir** et développer les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre tous ceux qui ont participé à la défense de la patrie,
- **Agir** pour la défense des intérêts du monde combattant,
- **Perpétuer** le souvenir des combattants morts pour la France,
- **Contribuer** au devoir de mémoire et à la formation civique des jeunes générations,
- **Participer** à l'esprit de défense par son témoignage et ses réflexions.

Pour cela, elle accueille toutes les générations du monde combattant sans distinction d'opinion, de race ou de religion.

C'est dans cet esprit, que l'association locale de l'UNC de La Chaussée sur Marne, et de ses environs, a pour but de participer à la vie locale, en étant un moyen de transmission de mémoire du passé aux nouvelles générations.

CCS de la Chaussée-sur-Marne Centre Culturel et Sportif

. Le ping-pong

L'association se compose de 11 licenciés, dont la tranche d'âge se situe entre 16 et 60 ans, la convivialité est au rendez-vous.

L'activité se pratique dans la bonne humeur et avec un fair-play à toute épreuve... avec un niveau pas trop mal



. Théâtre

Cette année encore, la municipalité avec Le CCS, ont organisé une soirée théâtre avec la troupe des Sarrybiens, le samedi 28 septembre 2024, au programme 2 pièces : **PRENDS PAS FROID** et **ENTORSE MORTELLE**, qui ont ravi les 80 spectateurs.

Le CCS remercie la Mairie pour sa participation et son implication à cet événement.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Patricia Janson Présidente du CCS



Centre de secours de La Chaussée sur Marne Groupement territorial - Subdivision Est

Le centre de secours de La Chaussée sur Marne compte 40 sapeurs-pompiers (6 femmes et 34 hommes). Deux nouvelles recrues ont intégré le centre cette année, néanmoins nous sommes toujours en recherche de volontaires.

Nous avons assuré 370 interventions à ce jour, sur les 19 communes que nous défendons.

50 % pour des secours à personnes.

30 % pour de l'incendie.

10 % pour des opérations diverses.

10% pour des accidents sur voie publique.

Cette année le centre de secours a accueilli plusieurs formations départementales. Nous avons encadré 52 jours de formation accueillant 210 stagiaires départementaux dans nos murs :

- *Formation 1er secours.*
- *Risques radiologiques.*
- *Formation pour devenir pilote de drones.*
- *Conduite hors chemins pour véhicules légers et poids lourds.*

LIEUTENANT BONETTI
Chef du centre de secours

L'amicale des Sapeurs-Pompiers Chausséens

Retour sur les manifestations de l'année 2024.

Journée Portes Ouvertes : le dimanche 02 Juin, l'amicale a organisé une Journée Portes Ouvertes à l'occasion des 20 ans du Centre de secours. Lors de cette journée les Sapeurs-Pompiers Chausséens vous ont fait découvrir leurs locaux, véhicules ainsi que de nombreuses animations. Au total, nous avons accueilli 1650 personnes.

Merci à tous d'être venus nous rencontrer.



Méchoui du Centre de Secours : le 17 juin, les sapeurs-pompiers et leurs familles se sont retrouvés pour le traditionnel méchoui

Fête patronale : le samedi 31 Août et dimanche 1 septembre, l'amicale a répondu présente pour tenir la buvette et un point de restauration lors de la fête patronale. Le dimanche matin, les sapeurs-pompiers de La Chaussée ont également exposés et présentés leurs véhicules.



Sainte Barbe : le samedi 22 novembre s'est tenue la cérémonie de Sainte Barbe au centre de secours de la Chaussée sur Marne, avec la présence des élus, partenaires du calendrier et familles des sapeurs-pompiers. A cette occasion, médailles, diplômes et galons ont été remis aux sapeurs-pompiers.

Arbre de Noël : le 14 décembre aura lieu l'arbre de Noël du Centre de Secours avec une animation pour les enfants, un goûter, la venue du Père Noël qui distribuera les cadeaux à chaque enfant.....

Association

« La Chaussée-sur-Marne, Histoire et Patrimoine »

L'association qui compte une trentaine d'adhérents a pour objectif la connaissance et la sauvegarde des patrimoines historique, culturel, architectural et environnemental du village. En février 2024, lors de l'assemblée générale de l'année 2023, Nicole Filaine, créatrice de l'Association, a fait part de sa volonté de démissionner de son rôle de présidente. Gérard Bertrand a été élu pour lui succéder. Monique Chavary, trésorière, et Marie-Christine Chemin, secrétaire, complètent le bureau de l'association.

Un grand merci à Nicole pour son travail et son dévouement au service de la défense du patrimoine de notre commune.

Quelles furent les principales actions menées par l'Association en 2024 ?

- Grâce à sa présence, le 7 avril, sur le stand de la brocante offert par Familles rurales, un bénéfice de plus de 600 euros a été réalisé grâce à la vente des dons. Merci à tous.*
- Les 13 et 16 mai, les professeurs de l'école, dans le cadre d'une activité « classe d'eau », ont fait appel à nous pour présenter aux enfants les sites témoignant de l'importance de l'eau dans notre village.*



- *Le 25 mai, l'association propose, sous l'égide de la Fête de la Nature organisée par l'Office Français de la Biodiversité, une journée découverte du patrimoine naturel sur le territoire de notre village. Une vingtaine de Chausséens sont au rendez-vous à 10 h devant la salle des fêtes. La matinée est dédiée à l'exploration des milieux ouverts de la Champagne sèche, crayeuse. Nous découvrons de magnifiques orchidées sauvages. La matinée s'achève après cette marche de près de 8 km. Marie-Jo et Gérard nous accueillent dans leur grange où les tables dressées permettent le partage de pique-niques tirés des sacs. L'après-midi, consacré au milieu humide, débute au cœur du village où nous longeons le Fion. Les libellules Caloptérix mâles et femelles sont présentes en nombre. Les oiseaux chantent : l'Etourneau sansonnet, la Fauvette à tête noire, la Fauvette des jardins, le Rossignol philomène, la Mésange charbonnière.*

Cette journée, placée sous le signe de la convivialité, s'achève. Le constat est unanime : le patrimoine naturel du territoire Chausséen est d'une grande richesse.

Notre devoir est de la préserver !

- *Le 21 septembre, l'association a participé aux journées européennes du patrimoine avec l'ouverture de nos deux églises. 29 visiteurs ont découvert ou redécouvert avec intérêt Saint Pierre et Saint Martin.*
- *Début octobre, l'opération « Nettoyons la Nature », organisée par l'école et sponsorisée par « Leclerc » a permis à tous les enfants de parcourir le village à la recherche de déchets. La présence à leur côté de membres de l'association prouve l'intérêt intergénérationnel de cette action. Après plusieurs années de sensibilisation auprès des jeunes et des moins jeunes le bilan est positif, notre village est plus propre.*
- *Le 12 octobre, des bénévoles de l'association ont permis de nettoyer le calvaire avenue Justin Jolly.*
- *La restauration de l'église Saint Pierre de Coulmier constitue un projet d'envergure à long terme pour la commune et l'association participe et suit avec attention les étapes du dossier dans un contexte économique difficile.*

L'association a besoin de toutes les bonnes volontés. Le prix de l'adhésion est de 20 euros.

N'hésitez pas à nous rejoindre.

Contact : par tél 06 81 14 58 47 (Gérard Bertrand), par mail : histoirepatrimoine51@gmail.com.

Blog : <http://lachaussée-sur-marnehistoireetpatrimoine.hautetfort.com>

Facebook : Histoire et Patrimoine HOC

***La Chaussée-sur-Marne, Histoire et Patrimoine Association loi 1901 n°W514000555
Reconnue d'intérêt général.***

Adresses utiles

Des Artisans et Commerçants ... de La Chaussée sur Marne

CHAMPAGNE
BERTRAND-LAPIE
PROPRIÉTAIRE RÉCOLTANT

69 Grande rue de Coulmier
51240 LA CHAUSSEE SUR MARNE
Tél. : 03 26 72 98 03

Email : bertrand.lapie@wanadoo.fr
www.champagne-bertrandlapie.com

GARAGE AUBERT
70 Avenue du Docteur Justin Jolly
51240 La Chaussée sur Marne

Vente et réparation de véhicules toutes marques
garageaubert2@wanadoo.fr

03 26 72 95 03

Clos de Mutigny

Hôtel*** • Restaurant
Réceptions et séminaires
Un havre de paix aux portes du vignoble

Logis

Gîte labellisé 3 épis
pour 6 personnes
au 85 Grande rue de Coulmier
Yves et Monique CHAVARY

gite51g190-chavary@orange.fr
03 26 72 97 93

Gîte "A la Maison"
Envieez vous

7 rue de coulmières
51240
La Chaussée sur Marne
06 74 84 11 09
zami51@orange.fr

Clos de Mutigny

17 avenue du Docteur Jolly
51240 La Chaussée sur Marne
Tél. : 03 26 72 94 20
Fax : 03 26 72 17 73
closdemutigny@free.fr

Retrouvez-nous sur
www.closdemutigny.com

Votre Beauté
Sublignée

Coiffeuse et Conseillère beauté

Adeline Arcement
07.86.96.03.01

ASTU-FROID
LE FROID, AUSTRALIQUE...

Votre spécialiste énergie renouvelable

- Pompes à chaleur
- Climatisations
- Chambres froides
- Vitrines réfrigérées

06 63 16 70 66

ASTU-FROID : conseils, devis, installation, entretien et dépannage toutes marques.

Jessy Coiffure à domicile
Homme - Femme - Enfant

Le qualité d'un salon
de coiffure à domicile

06 72 88 18 47

CHARVMAGNE51
Jean-Guy CHARVET
Magnétiseur énergétique

Des mains sur des maux

06 - 52 - 63 - 18 - 43
charvmagne51@gmail.com
9 chemin de la côte Huart
51240 La Chaussée sur Marne

Sur rendez-vous
À distance ou en présentiel

Laissez-moi un message sur répondre.
https://www.annuaire-therapeutes.com

Je vous recontacterais dans les meilleurs délais.

ASTU-FROID

M. BRET
7 lotissement la hayotte
51240 La Chaussée sur marne

06 63 16 70 66

e-mail: astu-froid@laposte.net
Site web: astu-froid.e-monsite.com

DRC
Charpente Couverture

DIMITRI DESANLIS
CHARPENTE COUVERTURE

06.79.87.45.65
dimitridesanlis@gmail.com

BENOIST GEORGE

Ebénisterie Restauration
Tapisserie Décoration

Vente tissu d'ameublement

Téléphone: 03.26.41.00.00
Portable: 06.08.26.50.13

41 Avenue du Docteur Justin Jolly
51240 La Chaussée sur Marne

Mail: benoist.george@wanadoo.fr
Site: www.benoist-george.fr

Secret Canin

Pour qu'il ait plus de secret entre vous et votre chien

Andriette Emile
Educatrice Canin
06.67.47.81.72
secret.canin51@gmail.com

88 38 Grande rue de Coulmier
51240 La Chaussée-sur-Marne

Education Tout âge
Rééducation Toutes races

Bilan comportemental
Aide au choix d'un chiot
Formation des chiens de chasse
A domicile et en extérieur

https://www.facebook.com/SecretCanin

Nath
VOYANCÉE

0622686451

EN PRESENTIEL
A DISTANCE

9 chemin de la côte Huart
51240 la chaussée sur marne

La salle de bains de A à Z
nouvelle adresse: 2 rue Adrien Formez
La Chaussée/Marne

Laurent EXCOFFIER tel : 06 83 12 48 29
http://www.excoffier-laurent.fr excoffier.laurent@wanadoo.fr

SARL FLORENT CHAVARY Prestations
TRAVAUX AGICOLES
Agrément CA01361
51240 LA CHAUSSEE / MARNE

06.20.77.75.11 / 03.26.73.98.63

Paille et foin en petits ballots
Location valet 96 cm de large



Bien Vivre Ensemble

Chacun d'entre nous se doit de respecter les règles suivantes :

☞ Je surveille la hauteur et la largeur de mes haies, arbres, ..., afin que ceux-ci n'empiètent pas sur la voirie et/ou trottoirs, ni chez mes voisins.

☞ Je ne me gare pas sur les trottoirs, afin de ne pas entraver la libre circulation des piétons. Je respecte les vitesses de circulations.



☞ Je suis responsable de l'entretien des trottoirs situés le long de ma propriété (neige, verglas, feuilles...), tout doit être évacué et non poussé dans les caniveaux, ce qui pourrait alors causer de gros soucis sur l'écoulement des eaux pluviales.

☞ Je ramasse les déjections de mon animal de compagnie abandonnées sur la route, les trottoirs, et espaces verts...



Si votre animal ne peut pas le faire tout seul

Aidez-le !!!



☞ Je promène mon animal de compagnie en laisse dans le village tout au long de l'année ainsi que dans les champs et bois du 15 avril au 30 juin.

☞ Je respecte mes voisins en entretenant mon jardin, en bricolant. Les travaux sont autorisés :

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant !



Toutefois, de 22 heures à 7 heures toute nuisance sonore est considérée comme du tapage nocturne.

☞ Je n'ai pas le droit de brûler les déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dit "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. (Arrêté préfectoral). Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.

ENSEMBLE, Nous pouvons avoir un village agréable à vivre...

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

❖ Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Novembre 2023

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Jean François DUGOIS, Didier CLEMENT, Thierry COPPIN, Mickaël GIBONI, Jimmy LAMBERT, Cécile PERRAUD, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Amélie TENDART.

Absents excusés : Stéphanie PERROUD (pouvoir à Patricia SALERNO)

Absents non excusés : Thomas DELACOURT

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil municipal précédent, le maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

1. Concernant la délibération portant sur le Syndicat Mixte fermé territoire de sécurité urbain et rural cœur Grand Est : retrait de notre commune du TSUR.

Vu la délibération n0 52-1/2022 de la commune de La Chaussée sur Marne du 28 novembre 2022, portant refus d'adhérer au Syndicat Mixte Fermé Territoire de Sécurité Urbain et Rural Cœur Grand Est,

Vu le courrier du 10 mai 2023 cosigné des présidents de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, de la Communauté d'Agglomération Saint Dizier, Der et Blaise, de la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der, de la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Vallée de la Saulx, de la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der, de la Communauté de Communes Porte de Meuse, de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville,

Le conseil municipal de la Commune, après en avoir délibéré, à l'unanimité : demande à ce que la commune de La Chaussée sur Marne quitte le Syndicat Mixte Fermé Territoire de Sécurité Urbain et Rural Cœur Grand Est donne tous pouvoirs au Maire aux fins d'exécuter la présente.

2. Concernant la délibération portant sur l'achat de chèques cadeaux Fêtes de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser l'acquisition de bons d'achat pour les fêtes de Noël, pour le personnel communal pour 360 €.

3. Concernant la délibération portant sur l'achat de la parcelle AC 298, propriété de la VNF.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'acquérir la parcelle située dans la zone AC au numéro 298, près du canal de la marne, propriété des Voies Navigables de France, pour une somme de : 51000 € HT.

Cet achat permettrait de garder un accès au port, de conserver l'évacuation et l'entretien du fossé des eaux pluviales de la rue d'El Biar, sur la parcelle citée précédemment.

Après délibération, le conseil décide à : 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention d'autoriser l'achat de la parcelle AC 298, d'autoriser le maire à signer tout document se référant à ce dossier.

4. Concernant la délibération portant sur la Société Publique Locale SPL-Xdemat : Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration.

Par délibération du 29 avril 2019 notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPLXdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 28 mars 2023, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa dixième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 27 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2022 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contr61e analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 145 au 31 décembre 2022), un chiffre d'affaires de 1 276 170 €, quasiment identique à celui de 2021, et un résultat de 260 637 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 008 011 €. Ce résultat exceptionnel, similaire à celui de 2020 et de 2021, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation des outils de la SPL avec une accélération pour certains, en réponse à la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance avec le recrutement de salariés par la société.

Après examen, le maire prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de lui donner acte de cette communication.

Le Conseil municipal, après examen, décide à l'unanimité, d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le maire de cette communication.

5. Concernant la délibération portant sur la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT • Renouvellement de la convention de prestations intégrées.

Par délibération du 29 avril 2019, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPLXDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de I I Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de I I Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, le maire prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la collectivité exerce différents contrôles sur la société

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPLXDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autre que le Département) qu'il représente.

Le Conseil municipal, après examen, décide à l'unanimité d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 31/12/2023 date de fin de la précédente convention, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

6. Concernant la délibération portant sur le lancement de la procédure d'élaboration d'une zone d'accélération.

Le maire aborde l'ordre du jour, s'agissant de la constitution d'une zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ENR) sur le territoire de la commune.

Dans ce contexte, la commune entend prendre pleinement en charge la mission confiée par la loi et lance une procédure d'élaboration de la zone d'accélération sur son territoire.

Il est proposé, au titre de la concertation, une réunion le 11 octobre 2023, afin de répondre aux éventuelles questions du public.

Les informations relatives à cette concertation seront communiquées, par voie d'affichage, au moins 2 semaines avant le début de concertation et seront maintenues pendant toute la durée de la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable au lancement de la procédure de création d'une zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, donne un avis favorable à la procédure de concertation proposée, autorise le maire à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

7. Concernant la délibération portant sur la taxe d'Affouage 2023.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'entretien des bois communaux par des particuliers, doit être défini par une taxe d'affouage.

Il conviendrait de définir le prix de la coupe d'arbres des bois communaux, au tarif suivant : 5 € le mètre cube.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'accepter la proposition du Maire d'établir un contrat d'affouage, d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires se référant à cette transaction.

8. Concernant la délibération portant sur la décision modificative Ecritures Amortissements.

Les écritures d'amortissement étant obligatoires deux fiches d'immobilisations doivent être amorties.

Mr le Maire propose à l'assemblée délibérante la modification budgétaire suivante :

Fonctionnement

Dépense

Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections

Compte 681 Dotations aux amortissements et aux provisions - charges de + 4 836 €

Chapitre 023 virement à la section d'investissement

Compte 023 virement à la section d'investissement - 4 836 €

Investissement

Recette

Chapitre 040

Compte 2804182 + 4 836 €

Chapitre 021 virement de la section d'exploitation (recettes)

Compte 021 virement de la section d'exploitation (recettes) - 4 836 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer tous documents en relation avec ce dossier.

9. Concernant la délibération portant sur la décision modificative 3 de transfert de fonctionnement vers investissement.

Afin de permettre le paiement d'un acompte à l'entreprise COLAS, Mr le Maire propose à l'assemblée délibérante la modification budgétaire suivante :

Investissement

Dépense

Chapitre

Compte 2152

- 22 245.88€

Investissement

Dépense

Chapitre

Compte 238

+ 22 245.88€

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative ci-dessus, et d'autoriser le Maire à signer tous documents en relation avec ce dossier.

10. Concernant la délibération portant sur la décision modificative 2 de transfert de crédit d'investissement.

Afin de permettre le paiement d'un emprunt CDC, Mr le Maire propose à l'assemblée délibérante la modification budgétaire suivante :

Fonctionnement

Dépense

Chapitre 011 charges à caractère général

Compte 6068 Autres matières et fournitures

- 3 100 €

Dépenses

Chapitre 023 virement à la section d'investissement

Compte 023 virement à la section d'investissement

+ 3 100 €

Investissement

Recettes

Chapitre 021 virement de la section d'exploitation (recettes)

Compte 021 virement de la section

+ 3100 €

Dépense

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

Compte 1641 Emprunt en euros

+ 3 100€

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité : d'approuver la décision modificative ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer tous documents en relation avec ce dossier.

Questions diverses :

- Concernant le prochain salon du livre, la date a été fixée au 10 décembre
- Concernant les travaux de l'église de Coulmier : mise en place du marché public avec parution sur le journal BOAMP et la plateforme Xmarchés de l'annonce nommée, « Accord cas de maîtrise d'œuvre » pour la recherche de l'entreprise qui effectuera les travaux.
- Concernant la sortie de la commune de la CCVCD, Mr le sous-préfet a réuni le 17 octobre 2023, Le président de la CCVCD, Mr le maire de La Chaussée sur Marne assisté de son adjointe, où différents points ont été abordés concernant la raison de cette demande.

❖ Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Janvier 2024

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Jean François DUGOIS, Didier CLEMENT, Thierry COPPIN, Mickaël GIBONI, Jimmy LAMBERT, Cécile PERRAUD, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Stéphanie PERROUD, Amélie TENDART

Absents non excusés : Thomas DELACOURT

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil municipal précédent, le maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

1. A l'unanimité après présentation du projet d'appréhension du bien sans maître concernant la parcelle ZY N 08 le conseil l'approuve et donne l'autorisation à Mr le maire de l'appréhender et de signer tous les documents s'y rapportant.
2. Concernant la décision de transfert de charges de fonctionnement vers l'investissement, il s'avère après consultation du Trésor Public qu'elle n'est pas nécessaire.
3. A l'unanimité, d'autoriser Mr le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2023 dans la limite de 68 021.64 euros correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires à savoir

Dépenses prévisibles		
Chapitre - article	Nature	Montant
21-2152 OPNI	Travaux place de la mairie	12 000 €
20-2031 51	AMO église	6 000 €
		18 000 €

4. A l'unanimité, d'approuver les zones d'accélération des énergies renouvelables concernant L'hydroélectricité, bois, solaire thermique, réseau de chaleur, géothermie (profonde ou de surface), photovoltaïque au sol, éolien, photovoltaïque en toiture.
5. A l'unanimité d'approuver la procédure de modification statutaire portant sur la nouvelle rédaction de l'article 5 des statuts du syndicat mixte TSUR Cœur Grand Est, concernant les compétences exercées du syndicat en matière de vidéo protection.
6. A l'unanimité d'approuver la modification statutaire portant sur la nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts du syndicat mixte TSUR Cœur Grand Est concernant l'ajustement du périmètre du syndicat.
7. A l'unanimité d'accepter la modification du prix total concernant l'achat de la parcelle AC298 avec maison appartenant à la VNF qui est de 51000 euros HT auquel il faudra ajouter les frais de notaires.

Questions diverses :

- Travaux église : Jean-François DUGOIS présente l'avancement du projet de restauration de l'église de Coulmier.
- Jean-François DUGOIS demande également concernant la fête patronale si la mairie poursuit son partenariat avec les furies ou s'il doit contacter d'autres troupes d'artistes de spectacles.
- Travaux place de la mairie : un devis global va être établi par l'entreprise PROVOOST en complément des travaux nécessaires.

❖ Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Mars 2024

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Jean François DUGOIS, Didier CLEMENT, Thierry COPPIN, Mickaël GIBONI, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO.

Absent excusé : Amélie TENDART (pouvoir à Mickaël GIBONI), Jimmy LAMBERT (pouvoir à Jean-François DUGOIS), Cécile PERRAUD (pouvoir à Patricia SALERNO)

Absents non excusés : Thomas DELACOURT, Stéphanie PERROUD

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil municipal précédent, le maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

1. Concernant la délibération portant sur l'approbation du compte de gestion

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'année 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. Concernant la délibération portant sur l'approbation du compte administratif 2023.

Sous la présidence de Mr DUGOIS Jean-François, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	399 222.06 €
	Recettes	507 483.11 €
Excédent de clôture		108 261.05 €
Excédent antérieurs reporté		372 271.89 €
Résultat affecté		480 532.94 €
Investissement	Dépenses	298 032.18 €
	Recettes	25 530.46 €
Excédent de clôture :		- 272 501.72 €
Excédent antérieurs reporté		201 633.43 €
Solde global d'exécution		- 70 868.29 €
Restes à réaliser au 31/12/2023		107 372.27 €
Résultat cumulé 2023		302 292.38 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

3. Concernant la délibération portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 201 633.64 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 372 271.89 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -70 868.29 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 480 532.94 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 107 372.27 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 70 868.29 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 178 240.99 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 302 292.38 €

4. Concernant la délibération portant sur le VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le budget primitif, pour l'exercice 2024, se présente ainsi en recettes et dépenses :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	784 020.38 €	784 020.38 €
INVESTISSEMENT	739 948.31 €	739 948.31 €

A l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes communales cette année encore.

5. A 11 voix contre 1 de donner l'autorisation au maire de signer la convention d'indemnisation suite au passage sur la voie communale de la Sté les « Éoliennes les 4 Chemins » pour installer des éoliennes.
6. A 11 voix contre 1 de donner l'autorisation d'indemnisation suite au passage sur la voie communale de la Sté « TENSOL 5 » pour installer des éoliennes
7. A l'unanimité d'accepter la mise en place rue du Colonel Caillot de deux points de livraison de feux tricolores en remplacement des coussins berlinois initialement prévus.
8. **Concernant la procédure et suites de la mise en péril de l'immeuble appartenant à la SCI LE RELAIS**

Monsieur le maire relate la procédure engagée de mise en péril ordinaire depuis le : xxxxx de l'immeuble situé à l'angle de la rue du Dr Justin Jolly et de la Grande rue de Coulmier à l'encontre de la SCI LE RELAIS propriétaire.

Ayant épuisé la totalité des recours à l'amiable envers les cogérants de ladite SCI sans succès et aux vues des dégradations et dangerosité actuelles du bâtiment pour les personnes ou véhicules s'en approchant,

Mr le maire demande :

L'autorisation de prendre contact auprès d'un cabinet d'avocat afin d'engager une procédure de démolition de l'immeuble par la mairie auprès du tribunal d'instance de Chalons en champagne, d'en avertir le procureur, la SCI LE RELAIS et les cogérants.

L'autorisation de signer et régler tous documents s'avérant nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- En ce qui concerne la délibération portant sur les subventions allouées en 2024 aux associations

A l'unanimité, de fixer comme suit les subventions 2024 aux différentes associations :

Les amis de nos églises :	100 €
Amicale des sapeurs-pompiers :	500 €
Union des Anciens Combattants :	100 €
Association des Parents d'élèves :	900 €
Lire et Faire lire :	20 €
Souvenir Français :	50 €
Association Familles Rurales :	500 €
Football Club Chausséen :	500 €
Centre Culturel et Sportif :	500 €
Ecole élémentaire de La Chaussée sur Marne	500 €

- En ce qui concerne la rénovation de l'église de Coulmier. L'architecte retenu est Mr GISSINGER, chargé de faire un diagnostic des travaux de l'église de Coulmier, cependant, il ne pourra intervenir qu'avec l'accord des subventions de la DRAC.

❖ **Compte rendu du Conseil Municipal du 3 Juin 2024**

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Thierry COPPIN, Didier CLEMENT, Jean François DUGOIS, Jimmy LAMBERT, Cécile BEAULIEU, Stéphanie PERROUD, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Amélie TENDART.

Absents excusés : Thomas DELACOURT (pouvoir à Patricia SALERNO)

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil municipal précédent, le maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

1. A l'unanimité l'application des 1607 heures annuelles concernant les agents à temps pleins — Organisation du temps de travail.
2. A l'unanimité de convenir du tour de garde de chacun pour les élections européennes le dimanche 09 Juin 2024.
3. A l'unanimité de refuser pour le moment la nouvelle convention de passage et d'occupation temporaire pour le passage des engins sur la commune avec la Sté Eoliennes des 4 chemins pour un nouveau projet éolien qui pourrait se réaliser dans les prochaines années.
4. A l'unanimité de donner délégation au maire Mr André CASTAGNA pour représenter la commune auprès des tribunaux concernant les travaux de démolition par substitution à la défaillance et au frais de la SCI LE RELAIS, de l'immeuble sis 22 rue du Dr Justin Jolly à la Chaussée sur Marne.
5. A l'unanimité, de donner autorisation à la sté Calycé moyennant une convention du passage de câbles pour deux éoliennes.
6. Concernant la délibération de la taxe locale sur panneaux publicitaires demandé par la communauté de commune de Vitry le François afin d'alimenter le futur pacte fiscal et financier, il en résulte 1 voix pour, 2 abstentions, 11 voix contre.

Questions diverses :

- A la demande de plusieurs riverains un arrêté a été pris afin de changer le panneau céder le passage par un stop à l'intersection de la rue de Coulmier et de la rue du Commandant Dupuis, de nombreux automobilistes venant de la rue de Coulmier ne respectant pas le panneau actuel rendant ce croisement accidentogène.

❖ **Compte rendu du Conseil Municipal du 24 Juin 2024**

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Didier CLEMENT, Thierry COPPIN, Jean François DUGOIS, Mickaël GIBONI, Jimmy LAMBERT, Amélie TENDART.

Absents excusés : Cécile BEAULIEU (pouvoir à André CASTAGNA), Patricia SALERNO (pouvoir à Didier CLEMENT), Bruno SALERNO (pouvoir à Jean-François DUGOIS)

Absents non excusés : Thomas DELACOURT

En préambule, M Huet Grégory accompagné du représentant de la société KDE Energie, développeur en énergies renouvelables, ont présenté le projet de renouvellement de deux éoliennes situées sur notre territoire. Le projet consiste à augmenter la puissance électrique du parc nommé « parc de la côte à l'arbre l'estrée » passage de 4.1 MW à 5.7MW.

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil municipal précédent, le maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

1. Validation des permanences 8h00 - 18h00 pour tenir le bureau de vote lors des élections législatives du 30 Juin et 07 Juillet 2024.
2. A l'unanimité d'approuver la décision modificative concernant la Récupération d'avance sur Marché d'eau potable suite à la requalification de la rue du Colonel Caillot (Quote-part du Syndicat Mixte à Vocation Unique de la vallée du Fion)

Dépense d'Investissement

Chapitre 21 : Immobilisation corporelle cpte 2152 modifié au profit du Chapitre 45 Opération pour compte tiers compte 4581 d'un montant de 15 008.10 euros.

Recette d'Investissement

Chapitre 13 : Subvention d'investissement cpte 1328 modifié au profit du Chapitre 45 compte 4582 Opération pour compte tiers d'un montant de 15 008.10 euros.

3. A 11 voix pour, 1 contre. D'accepter une promesse de convention de servitude avec le représentant de Total Energie pour le projet éolien intitulé Vallée de la craie. L'autorisation d'occupation du domaine public se situe la voie communale n 05 dit de Vanault d'une longueur de 287m
4. A l'unanimité D'attribuer à titre exceptionnel une subvention de 100 euros à l'association Elan Argonnais sise 33 rue Chanzy 51800 Ste Menehould
5. A 10 voix pour, 2 abstentions Solidarité territoriale.
D'accepter la démarche de la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der pour l'instauration d'un pacte fiscal et financier par la création d'un fond d'accompagnement en fonctionnement des communes.

11 communes sur les 35 de la communauté devraient bénéficier d'une enveloppe de 300 000 €.

L'hypothèse de reversement pour notre commune serait de 27 739 € pour l'année 2024.

La contribution de la commune serait de 40% de l'enveloppe communale précédemment affectée au déploiement de la fibre optique soit 1 536.46€

6. A l'unanimité Approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique SPL-Xdemat, fournisseur des prestations liées à la dématérialisation.

❖ Compte rendu du conseil municipal du 29 Juillet 2024

Présents : André CASTAGNA, Didier CLEMENT, Thierry COPPIN, Jean François DUGOIS, Jimmy LAMBERT, Mickaël GIBONI, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Amélie TENDART.

Absents excusés : Stéphane AUBRY (pouvoir à Patricia SALERNO), Cécile BEAULIEU (pouvoir à André CASTAGNA), Fred AGNUS (pouvoir à Bruno SALERNO)

Absents non excusés : Thomas DELACOURT, Stéphanie PERROUD

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil municipal précédent, le maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

1. A une abstention et 11 voix pour de ne pas renouveler le contrat de l'agent technique territorial
2. A l'unanimité, d'accepter le recrutement d'un nouvel agent technique territorial.
3. A l'unanimité, d'accepter le changement des lignes comptable pour régulariser l'année 2023 et 2024 concernant les travaux du réseau d'eau de la rue du Colonel Caillot par le SMVU.
4. A l'unanimité, d'accepter le changement des lignes comptable pour la récupération d'avance sur marché
5. A l'unanimité, d'accepter un avenant à la convention du 17 Janvier 2023 entre le SMVU et La Mairie de La Chaussée sur Marne concernant les travaux du réseau d'eau potable, rue du Colonel Caillot car :
1) Etant donné que le réseau d'eau appartient au SMVU, la Chaussée sur Marne ne peut percevoir le remboursement de la TVA. Cependant, la mairie de la Chaussée sur Marne a initialement réglé la totalité de la facture des travaux. Grace à cet avenant, le remboursement de la TVA pourra être récupéré.
2) Le Conseil départemental a attribué une subvention pour ces travaux mais, à jour, la mairie de la Chaussée sur Marne n'a reçu qu'un acompte. Il est donc possible qu'un solde soit dû par le CMVU une fois le décompte général détaillé établi à la fin des travaux. Toutefois, ce solde pourrait ne pas être nécessaire si le département solde directement la subvention à la Chaussée sur Marne.

Questions diverses :

- Mr le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité d'acheter un nouveau tracteur. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

❖ Compte rendu du conseil municipal du 30 Septembre 2024

Présents : Fred AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Didier CLEMENT, Thierry COPPIN, Jean François DUGOIS, Stéphanie PERROUD, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Amélie TENDART.

Absents excusés : Cécile BEAULIEU (pouvoir à André CASTAGNA), Jimmy LAMBERT (pouvoir à Patricia SALERNO), Mickaël GIBONI (pouvoir à Bruno SALERNO)

Absents non excusés : Thomas DELACOURT

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil municipal précédent, le maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

1. **Présentation d'un projet d'éoliennes** : La société ESCOFY présente son projet d'installation d'éoliennes sur La Chaussée sur Marne et sollicite l'approbation du conseil.
Résultat du vote : 9 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention.
2. **Projet de terrain de pétanque** : Le conseil débat de l'aménagement de terrain de pétanque sur la zone où se trouve l'actuel terrain de football.
Résultat du vote : le projet est approuvé à l'unanimité
3. **Projet de voiries en 2025** : Le projet concerne l'aménagement du chemin de la cote Huart et le chemin du fusil, à savoir : l'assainissement des eaux pluviales et la voirie. Une demande d'AMO sera nécessaire pour le chiffrage des travaux.
Résultat du vote : le projet est approuvé à l'unanimité.
4. **Redevance LOSANGE** : Monsieur le Maire propose au conseil de demander une redevance annuelle à la Société Losange pour compenser l'utilisation de certaines infrastructures.
Résultat du vote : le projet est approuvé à l'unanimité.
5. **Chèques cadeaux** : Le conseil approuve à l'unanimité l'octroi de chèques cadeaux de fin d'année d'un montant de : 400 euros pour les employés municipaux

La chaussée, Mon village n°62
Décembre 2024

Création
Mise en page
Impression

Patricia Salerno
Amélie Tendart